

Qu'est-ce que la Convention 190 de l'OIT et sa Recommandation 206 et à qui s'adressent-elles?

Première norme internationale du travail **juridiquement contraignante** qui aborde exclusivement le problème de la **violence**.



Par HARCÈLEMENT, on entend : les agressions physiques et/ou verbales, le harcèlement, le harcèlement sexuel, les menaces et l'intimidation, le mépris et/ou l'humiliation, la persécution et toute pratique de travail abusive causant un préjudice physique, psychologique, sexuel ou économique.



Elle s'applique à tous les secteurs de l'économie, public et privé ainsi qu'à l'économie informelle, aussi bien en milieu urbain que rural.



Il prévoit des mesures pratiques, notamment des congés pour victimes, des horaires de travail flexibles et des actions de conscientisation.



La recommandation 206 fournit des orientations plus détaillées sur la manière dont la C190 devrait être mise en œuvre.

C190 et R206 reconnaissent le droit de ne pas être soumis à la violence et au harcèlement dans le monde du travail et s'appliquent à toutes les personnes du monde du travail, de l'environnement, quel que soit leur statut contractuel, ainsi qu'aux stagiaires, à ceux qui exercent le travail bénévole, à ceux qui recherchent un emploi, entre autres. Les employeurs sont également couverts par la C190.



SUPPORT:

Organización
Internacional
Del Trabajo

CSA et sa lutte pour la Ratification de la C190 et R206 dans les Amériques

L'adoption de la C190 et R206 de l'OIT est considérée comme une avancée et une étape historique par le mouvement syndical regroupé au sein du CSA.



La campagne pour la ratification de la C190 est un élément central de l'engagement à changer la réalité et à promouvoir un monde du travail exempt de violence et de harcèlement. La CSA propose une série d'instruments permettant aux syndicats d'organiser des actions de formation, d'information et de sensibilisation.

Le mouvement syndical est un acteur fondamental pour promouvoir le changement et éliminer la violence et le harcèlement dans le monde du travail:

- Prévention
- Conscientisation
- Protocoles d'action
- Protection des victimes
- Négociation collective
- Adapter la réglementation à chaque secteur
- Formation sur le genre
- Renforcer la représentation des femmes



De cette manière, nous pourrions éradiquer tous les types d'actes discriminatoires également liés à l'origine ethnique-raciale, au statut migratoire, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, à l'apparence ou à la condition physique, ainsi qu'aux convictions religieuses ou à l'affiliation politique.

Un monde du travail exempt de violence et de harcèlement est un droit pour toutes les travailleuses et tous les travailleurs!



SUPPORT:



Pourquoi la C190 et R206 sont-elles importantes pour la classe ouvrière?

L'objectif principal de la C190 et R206 est d'établir le droit de chacun à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement basés sur le genre.



Être contraignant.

Elle nécessite son application à toutes les travailleuses et tous les travailleurs, quel que soit leur statut contractuel et les différents secteurs de l'économie, tant formels qu'informels;



Admettre et combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail.

Ils contribuent à lutter contre la culture patriarcale et la division sexuelle du travail, à éradiquer la discrimination et à garantir le droit à l'égalité dans le monde du travail. Nous savons que la culture patriarcale est dans la plupart des cas à l'origine de la violence et du harcèlement;



Contribuer à rendre visible et lutter contre la violence et le harcèlement des travailleuses et travailleurs potentiellement plus vulnérables;



Reconnaître l'importance d'adopter une stratégie globale pour prévenir et combattre la violence et le harcèlement dans le monde du travail



Mettre en place des mécanismes pour contrôler l'application et le suivi des procédures existantes, en plus de prévoir des sanctions et de garantir que les victimes ont accès à des moyens de recours, de réparation et à des mesures de soutien ; et



Développer des outils et des activités d'éducation, de formation et de sensibilisation.



SUPPORT:



Comment la C190 est ratifiée au niveau national



Pour entamer le processus de ratification, les gouvernements doivent d'abord présenter la C190 à leur autorité nationale, généralement le Parlement, et doit également informer l'OIT. Le gouvernement doit également informer les syndicats et les organisations patronales du pays.



Une fois ratifiée, la C190 devient contraignante, obligatoire et doit inclure son contenu **dans la législation et la pratique nationales de ce pays.**



Après avoir ratifié la convention, les gouvernements doivent régulièrement envoyer des rapports **sur son application à l'OIT.**



SUPPORT:



Organización
Internacional
Del Trabajo

Expressions qui reflètent la violence et l'oppression

5



Division sexuelle du travail¹:



C'est l'attribution de tâches et de lieux sociaux différents et distincts pour les hommes et les femmes. Elle réside dans la répartition entre le travail reproductif, associé aux femmes, et le travail productif, associé aux hommes.



Elle a de fortes répercussions dans le monde du travail: salaires, postes, violences et harcèlement.



Les tâches reconnues comme féminines sont associées à la «nature des femmes», notamment aux travaux de soins, les assignant à des postes plus précaires et à des fonctions moins bien rémunérées.

Machisme:



Un ensemble d'activités, de comportements et de pensées basés sur l'idée que les hommes sont supérieurs aux femmes.



Donne lieu à des pratiques discriminatoires, à des violences de genre et à du harcèlement dans tous les domaines de la société, y compris au travail.

Misogynie:



C'est l'aversion et la haine contre les femmes.



Elle peut se manifester de différentes manières, comme l'objectification, le mépris, le discrédit et divers types de violences contre les femmes, qu'elles soient physiques, morales, sexuelles, patrimoniales ou psychologiques.



SUPPORT:

Organización
Internacional
Del Trabajo

1. <https://csa-csi.org/campanas-vigentes/movilizacion-por-los-cuidados>